



APPEL À PROJETS

Lutter contre l'isolement
par la mobilité et/ou
par la valorisation des seniors.

CAHIER DES CHARGES

Date limite de réception des dossiers

Vendredi 28 juin 2024

CONTEXTE DE L'APPEL À PROJETS

La Carsat Bretagne, interlocuteur de l'Assurance retraite en région, lance un appel à projets pour lutter contre l'isolement social des personnes retraitées.

La Carsat Bretagne concentre son action sur la prévention de la perte d'autonomie avec une attention portée aux personnes retraitées socialement fragilisés. Certaines personnes âgées sont particulièrement sujettes à des risques d'isolement.

Pour faire face à ce risque d'isolement social dans le contexte actuel, la Carsat Bretagne souhaite soutenir les initiatives innovantes de lutte contre l'isolement et du maintien du lien social au travers de 2 vecteurs : **la mobilité et/ou la valorisation des seniors.**

Type d'actions pouvant être soutenues

Cet appel à projets vise à soutenir la lutte contre l'isolement au travers de 2 thématiques spécifiques :

La mobilité

- Imaginer et mettre en place de nouvelles solutions ou de nouveaux modes de déplacement.
- Accompagner les seniors sur la découverte de solutions existantes.

La valorisation des seniors

- Valoriser la place des retraités, l'image du vieillissement, lutter contre l'âgisme
- Favoriser l'échange, l'entraide, la transmission des savoirs.



Une attention particulière sera portée :

- Aux projets pour lesquels les retraités ont été pleinement impliqués dans la réflexion et la construction du projet.
- Aux projets qui ont vocation à être pérennisés, à apporter une solution durable.
- Aux projets qui prennent en compte le contexte de transition écologique.

Quel est le public ciblé ?

Les personnes retraitées vivant à domicile ou substitut de domicile exceptés : EHPAD, foyer de vie, maison d'accueil spécialisé (MAS), foyer d'accueil médicalisé (FAM).

Quel doit être le profil des porteurs de projets ?

Seront retenus les porteurs de projets suivants : associations, collectivités territoriales, structures publiques ou privées ayant une connaissance du public concerné et de ses besoins et attentes.

Quelles dépenses pourront-être financées ?

Il s'agit de dépenses imputables à la réalisation du projet : rémunérations liées à l'action, frais de déplacements, locations de salles, fournitures, supports de communication, etc.

Une attention particulière sera portée à la répartition des postes de dépenses dans le budget sur les frais liés à l'ingénierie, les charges de personnels, l'investissement.

Les dépenses non financées

- ⊗ les campagnes de communication non liées à un projet global,
- ⊗ l'achat d'un véhicule seul,
- ⊗ les formations professionnelles,
- ⊗ les financements de postes (hors ingénierie liée au projet),
- ⊗ les dépenses de fonctionnement non liées à l'action,
- ⊗ les activités de loisirs,
- ⊗ l'organisation de séjours, week-end, vacances,
- ⊗ les projets dont le dossier seraient incomplet,
- ⊗ les projets bénéficiant déjà d'un financement de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en 2024.

Quel est le périmètre géographique ?

L'appel à projet concerne **les quatre départements bretons**.

Les projets doivent concerner la région, un département, un territoire de CIAS, de CLIC, d'EAS.

Les projets doivent **pouvoir faire état de partenariats engagés ou déjà actés** (une lettre d'engagement des partenaires impliqués pourra être demandée).

ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PROJETS



Suite à la décision de financement, le porteur de projet s'engage à :

- ✓ débuter le projet financé sur l'année 2024.
- ✓ adresser un bilan à la Carsat Bretagne dès la clôture de l'action comprenant :
 - **des données quantitatives :**
 - nombre de personnes âgées ciblées,
 - nombre d'actions mises en place (ex : nombre de visites, nombre d'appels téléphoniques émis)
 - **des données qualitatives**
 - profil des bénéficiaires (âge, isolement géographique et social, etc.)
 - bilan qualitatif de l'action et sa mesure d'impact.
- ✓ réaliser, en matière de communication :
 - Faire apparaître le logo de la Carsat Bretagne sur l'ensemble des supports de communication print et web afférents au projet financé, notamment : *affiches, documents de type invitations, plaquettes, newsletter, programme, communiqué de presse, vidéos, etc.*
 - Mentionner le soutien financier reçu sur son site web (s'il est consacré au projet financé) et sur l'ensemble des articles web et des publications sur les réseaux sociaux afférents au projet financé
 - Informer la presse du soutien financier de la Carsat Bretagne dès lors qu'une opération presse est menée (communiqué de presse, point presse, réponse à une sollicitation media)
 - **À l'occasion de l'envoi du bilan :** apporter les preuves de la publicité réalisée attestant de la réalisation du projet (photos, articles de presse, communication sur les réseaux sociaux, témoignages, etc.)

CALENDRIER

Lancement de l'appel à projets	7 mai 2024
Clôture de l'appel à projets	28 juin 2024
Décision de la Carsat Bretagne	Mi-octobre 2024

COMMENT CANDIDATER ?

Le dossier de candidature est accessible sur [le site Internet de la Carsat Bretagne](#) (Rubrique Actualités > Partenaires) à compter du 7 mai.

Il est à renvoyer pour le **28 juin au plus tard**, accompagné d'une lettre adressée à Monsieur le Directeur de la Carsat Bretagne **précisant le montant de la subvention demandée**, aux 3 adresses e-mail :

- partenariat.actions.prevention@carsat-bretagne.fr

- **Hélène Kerdelhué-Bouchama**

helene.kerdelhue-bouchama@carsat-bretagne.fr

Responsable Pôle Actions collectives de prévention

- **André-Luc Monnier**

andre-luc.monnier@carsat-bretagne.fr

Chargé de prévention sociale



CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Pôle des Actions collectives de prévention de la Carsat Bretagne :

Territoire	Fonction	Interlocuteur	Email
Finistère	Chargé de prévention sociale	André-Luc MONNIER	<u>andre-luc.monnier@carsat-bretagne.fr</u>
Côtes-d'Armor	Chargée de prévention sociale	Adeline ROBLET	<u>adeline.roblet@carsat-bretagne.fr</u>
Ille-et-Vilaine	Chargée de prévention sociale	Lucie LOUAPRE	<u>lucie.louapre@carsat-bretagne.fr</u>
Morbihan	Chargée de prévention sociale	Esther MONNEAU	<u>esther.monneau@carsat-bretagne.fr</u>
Bretagne	Responsable Pôle Actions collectives de prévention	Hélène KERDELHUÉ-BOUCHAMA	<u>helene.kerdelhue-bouchama@carsat-bretagne.fr</u>

Carsat Bretagne
Direction des Interventions sociales
Département Action sociale retraite
Pôle Actions collectives de prévention
236 rue de Châteaugiron
35030 Rennes Cedex 9